

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2120

Lyon 7e - ZAC des Girondins - Création de l'école primaire les Girondins provisoire - rue Clément Marot - Opération n° 07306001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4 - Programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2120 - LYON 7E - ZAC DES GIRONDINS - CREATION DE L'ECOLE PRIMAIRE LES GIRONDINS PROVISoire - RUE CLEMENT MAROT - OPERATION N° 07306001 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-4 - PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet «Groupe Scolaire ZAC des Girondins : Création».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et voté la création et le montant de l'AP 2015-4 « ZAC des Girondins – création d'un groupe scolaire », programme n° 00006.

Le quartier de Gerland connaît une forte dynamique immobilière, près de 2 850 logements sont attendus d'ici 2027 dans le cadre de la ZAC des Girondins. L'accueil des nouveaux habitants sur le quartier induit le besoin d'un nouveau groupe scolaire. La SERL aménageur de la ZAC propose de mettre à disposition un terrain de 3 000 m² pour permettre l'implantation d'un groupe scolaire provisoire en location dans l'attente de la réalisation du groupe scolaire définitif.

Il est prévu d'aménager la surface en créant un enrobé pour recevoir pour la rentrée 2016, 2 classes maternelles, 3 classes élémentaires, un restaurant scolaire et l'ensemble des locaux annexes. Cette structure pourra être augmentée lors de la rentrée scolaire 2017 à 4 classes maternelles et 6 classes élémentaires suivant les besoins d'accueil du secteur.

Au stade APD (avant-projet définitif), l'opération des travaux permettant l'installation des bâtiments est estimée à 735 000 € TTC (valeur mai 2016, dont 200 000 € TTC pour le mobilier, hors foncier). Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 00006.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1603 du 23 novembre 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la réglementation relative aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – L'Autorisation de programme 2015-4 « ZAC des Girondins – Création d'un groupe scolaire » est actualisée à 15 311 000 €.

2 – Le lancement de l'opération n° 07306001 «ZAC des Girondins - Création d'un Groupe Scolaire provisoire (modulaire) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 00006.

3 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-4, opération n° 07306001 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 211, 212, 213 et 251, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 605 000 € (dont 200 000 € de mobilier) ;
- 2017 : 10 000 € ;
- 2019 : 120 000 €.

5 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY